

Chartres, le 18 Septembre 2025.

Monsieur le Maire de Gellainville
MAIRIE DE GELLAINVILLE
273, Rue de la Mairie
28630 GELLAINVILLE

La Présidente

DOSSIER SUIVI PAR Cécile SAILLARD
Nos Réf. : CS/IB -24/25

Objet : Votre projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,

En tant que Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, et conformément aux dispositions des articles L.153-16 et R.153-8 et suivants du Code de l'urbanisme, j'accuse réception du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gellainville, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 2 septembre 2025.

Après analyse des pièces transmises, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire - Eure-et-Loir émet un **avis favorable** avec recommandations sur ce projet de PLU.

En effet, nous saluons la volonté affirmée de la commune de maintenir une vocation artisanale à l'entrée de Bonville, d'accompagner l'extension de la zone d'activités communautaire, et de renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par l'achèvement de la zone des Fiburiées.

Ces orientations sont cohérentes avec les besoins des entreprises artisanales, qui recherchent des emplacements accessibles, bien desservis, et intégrés dans un tissu économique dynamique.

Le maintien et le développement de commerces et services de proximité, notamment dans le hameau de Bonville, participent à la vitalité du territoire et à la qualité de vie des habitants. Nous encourageons la commune à poursuivre cette dynamique, en veillant à favoriser la mixité fonctionnelle dans les zones d'habitat, et à soutenir les initiatives locales de type ressourcerie, ateliers partagés, ou commerces de bouche.

L'amélioration de la mobilité, notamment par la création de voies douces et d'une voie de contournement pour les engins agricoles, est un point positif. Nous recommandons toutefois de renforcer les connexions entre les zones d'activités et les pôles de vie et de prévoir des aménagements facilitant l'accès des artisans et de leurs clients (stationnement, signalétique, accessibilité PMR).

.../...

Nous comprenons les besoins de développement économique, mais attirons l'attention sur la consommation de terres agricoles, notamment dans le cadre de l'extension du Jardin d'Entreprises. Il conviendra de veiller à un équilibre entre développement économique, préservation des ressources naturelles et maintien de l'activité agricole.

En conclusion, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat soutient les orientations générales du PLU de Gellainville, qui témoignent d'une volonté de développement équilibré et durable. Nous restons à la disposition de la commune pour accompagner la mise en œuvre de ces orientations, notamment en matière d'accueil et de développement des entreprises artisanales. Nous encourageons l'installation d'artisans dans les zones mixtes ou en cœur de village, en facilitant la reconversion de bâtiments existants. Il sera essentiel d'intégrer des critères de performance environnementale dans les futures constructions artisanales et de favoriser les circuits courts et les synergies entre artisans, agriculteurs et commerçants locaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Stéphanie FROGER

